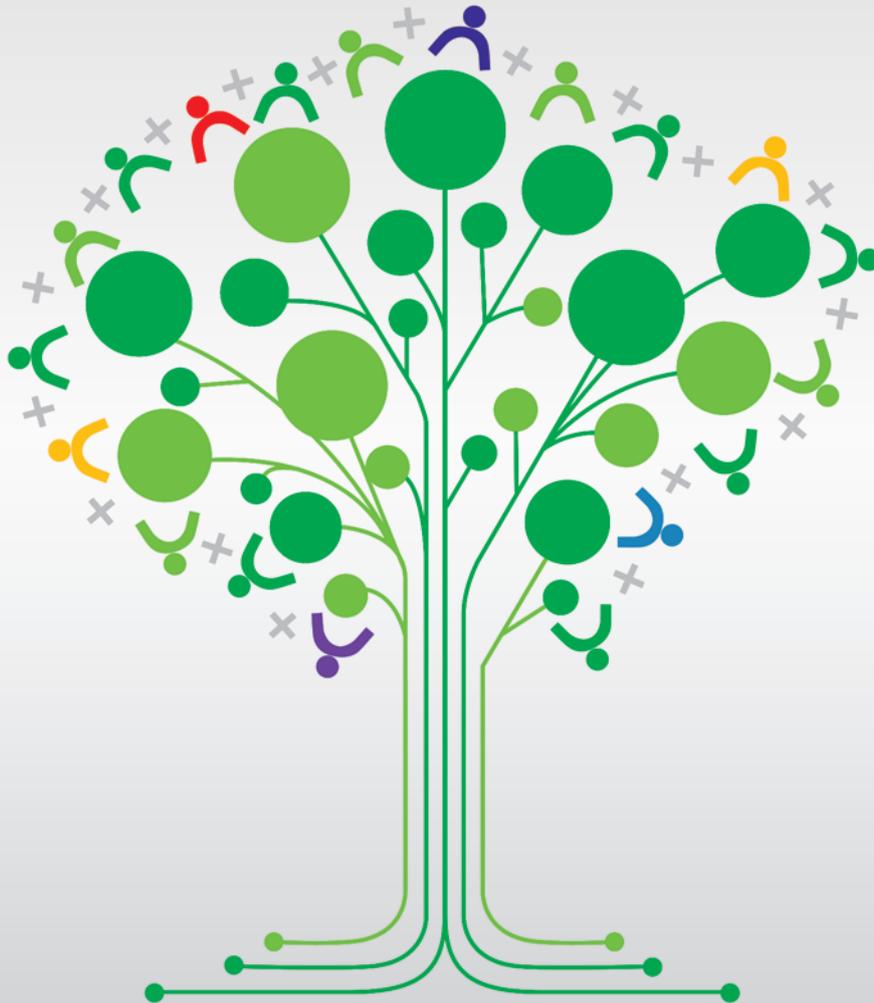




Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance



**Émetteur :** BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.<sup>(1)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

**Garant de la formule :** BNP Paribas S.A.<sup>(1)</sup>

*L'Investisseur supporte le risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.*

**Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 5 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).

*Il est nécessaire pour l'Investisseur de pouvoir conserver ce produit jusqu'à son échéance, une sortie anticipée pouvant occasionner une perte en capital, non mesurable a priori.*

**Éligibilité :** Compte-titres et contrats d'assurance vie

*En cas d'investissement via un contrat d'assurance-vie, l'organisme d'assurance s'engage sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.*

(1) Notations de crédit au 4 novembre 2015 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A+

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

**Période de souscription du 23 novembre 2015 au 15 février 2016**

Communication à caractère promotionnel

**ASAC-FAPES EUROPE CENTENARY est un produit de placement d'échéance 5 ans présentant les caractéristiques suivantes :**

- Une exposition à l'évolution de valeurs boursières centenaires via l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 (**dividendes non réinvestis**, l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant).
- Un gain potentiel de 10 % par année écoulée selon l'évolution de l'indice (soit un taux de rendement actuariel net maximum de 9 %).
- À l'échéance des 5 ans, **une perte en capital partielle ou totale**, si l'indice a subi une baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau de référence. L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice.

ASAC-FAPES Europe Centenary est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

### N.B :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit. Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur. La valeur nominale et les sommes versées par l'investisseur divergent dans le cas, par exemple, où le produit est acheté en dehors de la période de souscription.
- Les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 1er mars 2021). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement actuariels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou nets de droit de garde dans le cas d'un investissement en Compte-Titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux.
- Les remboursements présentés sont conditionnées par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

### AVANTAGES

- Objectif de gain de 10 % par année écoulée.
- Remboursement automatique anticipé du produit, dès lors qu'à l'une des dates de constatation annuelle, l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 clôture à son niveau de référence ou au-dessus.
- Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital à l'échéance dès lors qu'à la date de constatation finale l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau de référence.

### INCONVÉNIENTS

- Risque de perte partielle ou totale en capital :
  - En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie.
  - Au terme des 5 ans : en cas de baisse de l'indice de plus de 30 % par rapport à son niveau initial.
- Plafonnement des gains : le gain potentiel est fixé à 10 % par année écoulée, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant (taux de rendement actuariel net maximum de 9 %).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de ces derniers (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le remboursement à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de 70 % de son niveau de référence.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 5 ans.

Le 15 février 2016, on constate le niveau de clôture de l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 et on le retient comme niveau de référence.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION

Aux dates de constatation annuelle, on observe le niveau de clôture de l'indice (dividendes non réinvestis) et on le compare à son niveau de référence.

- Si, à l'une de ces dates, l'indice **clôture à son niveau de référence ou au-dessus**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé correspondante :

L'intégralité du capital

+

Un gain brut de 10 % par année écoulée

*Soit un taux de rendement actuariel net compris entre 7,78 % et 9 %, selon l'année de remboursement.*

- Sinon, le produit continue.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale, le niveau de clôture de l'indice (dividendes non réinvestis) et on le compare à son niveau de référence :

- Cas favorable : si, à cette date, l'indice clôture **à son niveau de référence ou au-dessus**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

L'intégralité du capital

+

Un gain brut de  $5 \times 10 \% = 50 \%$

*Soit un taux de rendement actuariel net de 7,45 %.*

- Cas médian : si, à cette date, l'indice **clôture en dessous de son niveau de référence mais que la baisse n'excède pas 30 % par rapport à son niveau de référence**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

L'intégralité du capital

- Cas défavorable : si, à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau de référence**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

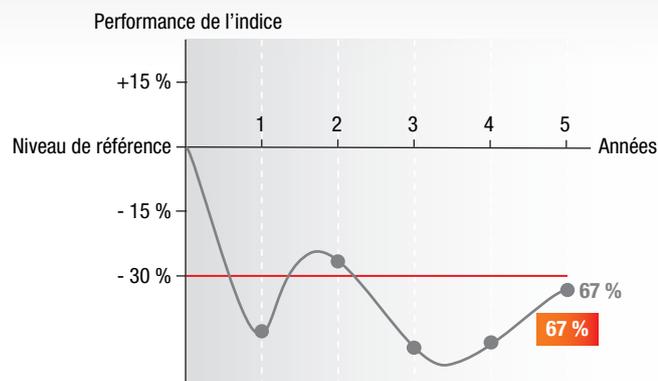
Le capital diminué de la baisse de l'indice

**L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale**

### ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



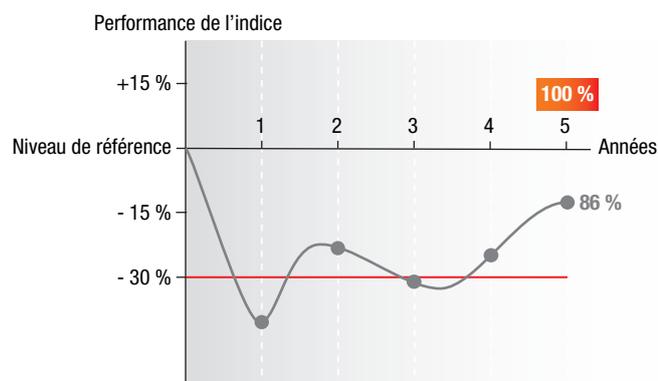
#### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : FORTE BAISSÉ DE L'INDICE ISTOXX® EUROPE CENTENARY SELECT 30



- Années 1 à 4 : l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 clôture en dessous de son niveau de référence.
  - ➔ **Le support n'est donc pas remboursé par anticipation.**
- Année 5 : l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 clôture à 67 % du niveau de référence de l'indice, soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.
  - ➔ L'investisseur récupère à l'échéance **67 % du capital initialement investi et subit donc une perte en capital de 33 %**. Le taux de rendement actuariel net de l'investissement est de -8,69 % (égal à celui de l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30).

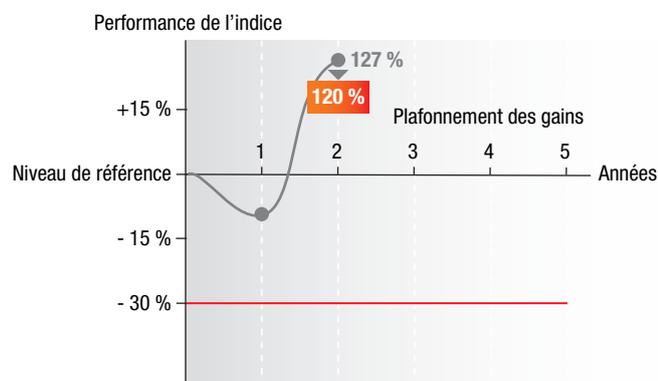
Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son niveau de référence à toutes les dates de constatation annuelle et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

#### SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ LIMITÉE DE L'INDICE ISTOXX® EUROPE CENTENARY SELECT 30



- Années 1 à 4 : l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 clôture en dessous de son niveau de référence.
  - ➔ **Le support n'est donc pas remboursé par anticipation.**
- Année 5 : l'indice clôture à 86 % du niveau de référence de l'indice, soit au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance.
  - ➔ L'investisseur récupère à l'échéance **l'intégralité du capital initialement investi**. Le taux de rendement actuariel net de l'investissement est de -1 % (supérieur à celui de l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 égal à -3,97 %).

#### SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE ISTOXX® EUROPE CENTENARY SELECT 30 L'ANNÉE 2



- Année 1 : l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 clôture en dessous de son niveau de référence.
  - ➔ **Le support n'est donc pas remboursé par anticipation.**
- Année 2 : l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 clôture à 127 % du niveau de référence de l'indice.
  - ➔ L'investisseur est remboursé par anticipation l'année 2, avec un gain brut de 10 % pour chacune des 2 années écoulées, soit un total de 120 % du capital initialement investi. Le taux de rendement actuariel net de l'investissement est de 8,54 % (inférieur, **du fait du plafonnement des gains**, à celui de l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 égal à 11,69 %).

Dans le cas où, à une date de constatation annuelle ou à la date de constatation finale, l'indice clôturerait exactement à son niveau de référence ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 10 % annuel.

Ces illustrations ont été réalisées à titre d'information afin d'illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de son évolution future, ni de celle de l'indice sous-jacent. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité de ces illustrations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle.

### L'INDICE ISTOXX® EUROPE CENTENARY SELECT 30

L'indice iStoxx® Europe Centenary Select 30 est un nouvel indice, composé de 30 actions sélectionnées parmi l'ensemble des 600 sociétés composant l'indice Stoxx® Europe 600.

Ces sociétés ont la caractéristique d'être toutes centenaires et présentent plusieurs points communs significatifs : une vision à long terme grâce à des dirigeants en place depuis longtemps, une bonne gestion du changement, qui leur permet de faire face aux défis rencontrés au fil du temps, une culture d'entreprise et des valeurs solides, ainsi que la construction de relations durables avec les différents acteurs de son développement (employés, fournisseurs...). Cette stratégie de sélection, basée sur des modèles économiques robustes, permet à l'indice de viser des performances stables et solides.

L'indice est calculé par STOXX®, une référence pour les indices de marché européens.

La performance de l'indice est calculée sans réinvestissement des éventuels dividendes distribués par les actions qui le composent.

Processus de sélection mensuelle des composantes de l'indice en cinq étapes

- 1) Filtre de liquidité** : Les actions doivent avoir un volume d'échange quotidien de 15 millions d'euros minimum.
- 2) Filtre « centenaire »** : Seules des entreprises européennes ayant au moins 100 ans sont retenues dans l'indice. Ces actions sont susceptibles de générer des résultats stables et solides au fil du temps et elles ont déjà prouvé leur résistance à plusieurs crises (1929, années 1970, 2000, 2008...). Il faut néanmoins garder à l'esprit que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- 3) Contrôle de la réactivité au marché** : Les actions ayant fait preuve d'une réactivité au marché excessive sont exclues (le Bêta<sup>(1)</sup> est limité à 1,5).
- 4) Filtre de dividende** : L'indice donne la priorité aux actions qui vont distribuer un dividende dans le mois à venir<sup>(2)</sup>.
- 5) Filtre de réactivité** : Pour atteindre 30 composantes, l'indice ajoute aux 20 actions retenues après application du filtre 4 les actions ayant une meilleure réactivité au marché (tout en conservant un Bêta<sup>(1)</sup> inférieur ou égal à 1,5).

Les actions sont équipondérées sous contrainte de liquidité<sup>(3)</sup>. Afin d'assurer une diversification sectorielle efficace, l'indice ne sélectionne au maximum que 7 entreprises appartenant au même secteur d'activité.

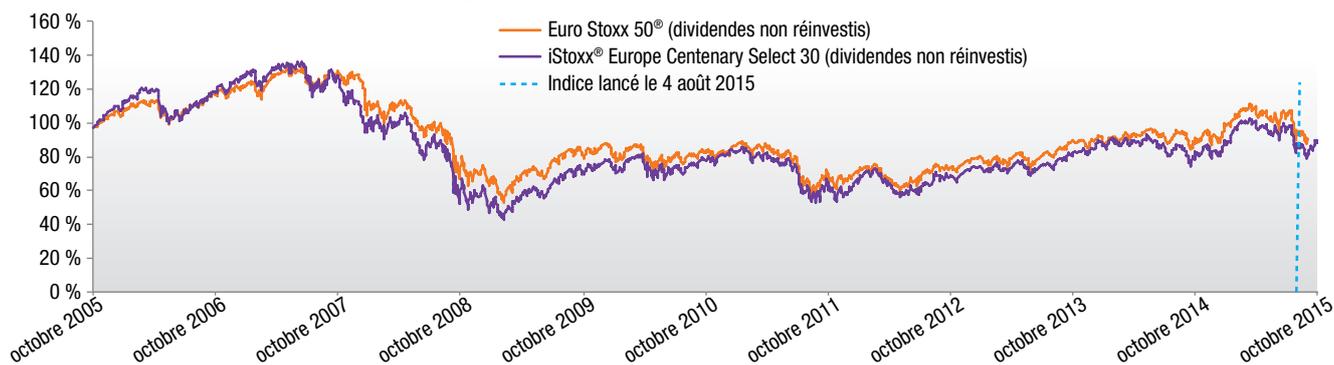
La composition de l'indice est revue chaque mois. Le processus de sélection est alors entièrement reconduit afin d'assurer le respect des critères décrits ci-dessus (consultez le site [www.stoxx.com/index-details?symbol=SXECS3GR](http://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXECS3GR) pour plus de détails).

### PERFORMANCES SIMULÉES ET HISTORIQUES

La performance de l'indice Euro Stoxx 50® est fondée sur des valeurs réelles.

La performance de l'indice iStoxx® Europe Centenary Select 30 est fondée sur des valeurs simulées du 30 octobre 2005 au 3 août 2015, puis sur des valeurs réelles du 4 août 2015 (date de création de l'indice) au 30 octobre 2015.

Les performances passées, simulées ou historiques, ne préjugent pas des performances futures.



	Performances cumulées au 30 octobre 2015				Volatilité annualisée sur 10 ans
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	
iStoxx® Europe Centenary Select 30	10,98 %	30,80 %	14,46 %	-7,64 %	27,37 %
Euro Stoxx 50®	12,59 %	35,86 %	20,15 %	2,95 %	23,86 %

Source : STOXX®, le 30 octobre 2015

(1) Le Bêta mesure la plus ou moins grande concordance entre les mouvements d'une action et ceux du marché auquel elle appartient. Un Bêta supérieur à 1 indique que l'action a tendance à amplifier les variations de marché. A contrario, un Bêta inférieur à 1 signifie que l'action amortit les mouvements de marché à la baisse comme à la hausse.

(2) Dans la limite maximum de 20 actions sur les 30 composant l'indice. Les actions restantes sont sélectionnées à partir du filtre de réactivité au marché et suivant leur Bêta.

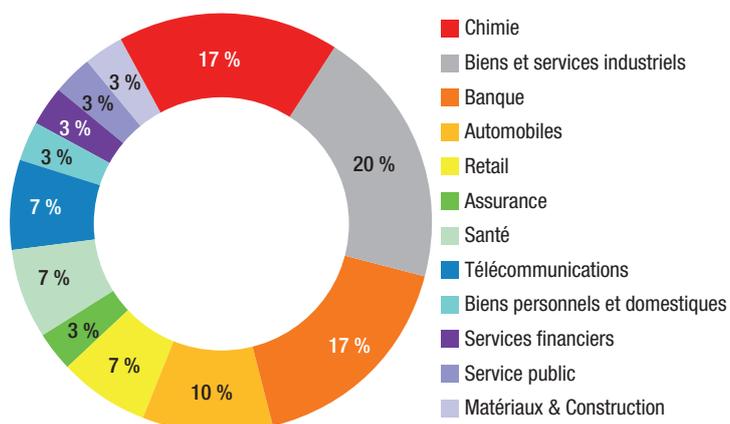
(3) Si le volume quotidien moyen de la société est inférieur à 30M €, sa pondération est égale à 1 %. Si le volume quotidien moyen de la société est inférieur à 60M €, sa pondération est égale à 2 %. Les sociétés restantes sont équipondérées.

### COMPOSITION L'INDICE ISTOXX® EUROPE CENTENARY SELECT 30 – DIVIDENDES NON RÉINVESTIS

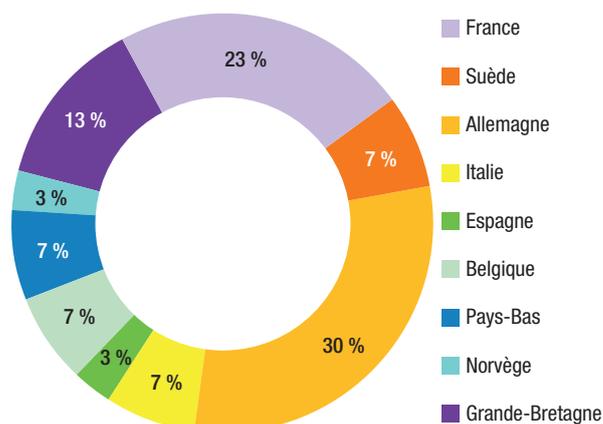
SOCIÉTÉ	DATE DE CRÉATION
AIR LIQUIDE	1902
ATLAS COPICO	1873
BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA	1472
BANCA POPOLARE DI MILANO	1865
BANCO SANTANDER	1857
BASF	1865
BAYER	1863
CONTINENTAL	1871
DELHAIZE	1867
DELTA LLOYD	1807
DEUTSCHE BANK	1870
FRESENIUS	1912
KERING	1881
KPN	1799
LINDE	1879

SOCIÉTÉ	DATE DE CRÉATION
L'OREAL	1909
MAN	1783
MERCK	1827
PEUGEOT	1896
RENAULT	1898
ROLLS ROYCE HOLDING	1906
RWE	1898
SCHNEIDER ELECTRIC	1836
SMITH & NEPHEW	1856
SOCIETE GENERALE	1864
SOLVAY	1863
TELENOR	1855
VINCI	1899
VOLVO B	1915
WOLSELEY	1887

#### RÉPARTITION PAR SECTEUR



#### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg, le 30 octobre 2015.

### PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

**Risque lié au sous-jacent** - Le montant automatiquement remboursé dépend de la performance de l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 (dividendes non réinvestis) et donc de l'évolution du marché actions européen.

**Risques de marché** - Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 se situe aux alentours du seuil des 30 % de baisse par rapport à son niveau de référence.

**Risque découlant de la nature du produit** - En cas de sortie en cours de vie, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance)

**Risque de liquidité** - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

**Risque de crédit** - L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

<b>Code ISIN :</b>	XS1251259054
<b>Forme juridique :</b>	Titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
<b>Émetteur de la formule :</b>	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. <sup>(1)</sup> , véhicule d'émission de droit néerlandais.
<b>Garant de la formule :</b>	BNP Paribas S.A. <sup>(1)</sup> . Bien que la formule soit garantie par BNP Paribas S.A, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
<b>Agent de calcul :</b>	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. <sup>(1)</sup>
<b>Montant de l'émission :</b>	30 000 000 €
<b>Valeur nominale :</b>	1 000 €
<b>Prix d'émission :</b>	100 %
<b>Éligibilité :</b>	Compte-titres et assurance-vie
<b>Montant minimum de souscription :</b>	1 000 €
<b>Période de souscription :</b>	Du 23 novembre 2015 au 15 février 2016
<b>Commissions de distribution :</b>	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage SNC à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant de l'émission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
<b>Garantie en capital :</b>	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.</b>
<b>Sous-jacent :</b>	Indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 (ISIN : CH0289956168)
<b>Date d'émission :</b>	16 novembre 2015
<b>Date de constatation du niveau de référence du sous-jacent :</b>	15 février 2016
<b>Dates de constatation annuelle :</b>	Année 1 : 15 février 2017 Année 2 : 15 février 2018 Année 3 : 15 février 2019 Année 4 : 17 février 2020
<b>Date de constatation finale :</b>	Année 5 : 15 février 2021
<b>Dates de remboursement anticipé :</b>	Année 1 : 1 <sup>er</sup> mars 2017 Année 2 : 1 <sup>er</sup> mars 2018 Année 3 : 1 <sup>er</sup> mars 2019 Année 4 : 2 mars 2020
<b>Date d'échéance :</b>	Année 5 : 1 <sup>er</sup> mars 2021
<b>Valorisation :</b>	Double valorisation : - Quotidienne par BNP Paribas (potentiellement source de conflit d'intérêts) - Tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendant financièrement de BNP Paribas.
<b>Cotation :</b>	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 4 novembre 2015 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A : Standard & Poor's A+, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

ASAC-FAPES EUROPE CENTENARY (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg, pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant and Certificate Programme » daté du 9 juin 2015 visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro de visa 15-262 (AMF), (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 16 novembre 2015, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur les sites Internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et [www.eqdpo.bnpparibas.com/XS1251259054](http://www.eqdpo.bnpparibas.com/XS1251259054). iSTOXX® Europe Centenary Select 30 est la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et est utilisé dans le cadre de licences. Stoxx Limited et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Titres financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des Titres ou services basés sur l'indice. Pour de plus amples informations, vous êtes invité(e) à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).